



Commune d'Amnéville
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

Délibération n°2.6 / 30032023

Nombre de conseillers :

En fonction : 33

Présents : 29

Exprimés : 33

Date de la convocation : le 24 mars 2023

Acte exécutoire à compter du : le 31 mars 2023

Date de publication : le 4 avril 2023

Sous la présidence de M. MUNIER Eric, maire

Étaient présents : 29

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, MEDDAHI Fatima, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

Étaient absents avec procuration : 04

MMES et MM : HERR Nadia (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme CALCARI-JEAN Danielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo), BURGARD Elisabeth (Procuration à M. DIEUDONNE Xavier).

Étaient absents sans procuration : /

Étaient absents non excusés sans procuration : /

Secrétaire de séance :

Mme HAAS Juliette (article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales).

2.6 FINANCES ET BUDGET

Budget primitif 2023

Rapporteur : LEONARD Cédric

Le budget primitif est l'acte par lequel sont autorisées les recettes et les dépenses de la collectivité. Il indique les prévisions votées par le conseil municipal pour une année, en section d'investissement et en section de fonctionnement.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-4, L 2311-1, L 2312-1, L 2312-2, L 2312-3 et 2321-2,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le projet élaboré par Monsieur le Maire et présenté lors du débat d'orientation budgétaire le 16 mars 2023,

Interventions de : MM PARELLO, LEONARD, DIEUDONNE et MUNIER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à la majorité absolue** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
25	08	0

VOTE le budget primitif principal de l'exercice 2023 par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement selon le document présenté en annexe.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	26 661 457,97 €	26 661 457,97 €
Investissement	6 935 427,97 €	6 935 427,97 €

Compte-tenu de sa publication, son affichage et sa transmission,
Pour extrait conforme, Amnéville, le 31 mars 2023



Le Maire,
Eric MUNIER

La secrétaire de séance,
Juliette HAAS

